

Renouvellement des administrateurs 2027-2033

Tous les 6 ans, lors de l'Assemblée Générale (AG) de chacune des Sociétés Locales d'Epargne (SLE), les sociétaires élisent, selon le principe démocratique « une personne = une voix », leurs représentants qui siègent au Conseil d'Administration (CA) pour un mandat de 6 ans. Les membres élus au CA prennent ainsi le titre d'administrateur.trice.

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire compte 475 800 sociétaires et 14 SLE. En janvier 2027, les conseils d'administrations des SLE seront renouvelés en Assemblée Générale.

Vous souhaitez candidater pour être l'un(e) des représentant(e)s des clients sociétaires de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire via votre Société Locale d'Epargne ?

Voici la procédure à suivre :

1. Envoyer-nous un mail à l'adresse suivante pour demander votre dossier de candidature :
renouvellement.administrateurs2027@cebpl.caisse-epargne.fr

2. Le dépôt des candidatures sera à compter du 07/09 jusqu'au 25/09/2026 (minuit)* à l'adresse mail suivante :
renouvellement.administrateurs2027@cebpl.caisse-epargne.fr

*Chaque candidature sera examinée puis vérifiée pour sa validité formelle et sa recevabilité.

CAISSE D'EPARGNE
Bretagne Pays de Loire